

OBJECTIFS

- Le certificat de spécialisation agricole (CS) atteste d'une qualification professionnelle spécialisée, centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques, qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut ou la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise. Si la maçonnerie paysagère est reconnue activité intrinsèque de l'activité du paysage, les professionnels du secteur utilisent le terme de « constructions paysagères » qui couvre un spectre de matériaux plus large que ceux utilisés en maçonnerie.

PUBLIC CONCERNÉ

- Adultes** salariés ou non, ayant un **projet professionnel défini** et souhaitant **acquérir une qualification**, se perfectionner ou **se reconverter** dans le secteur des espaces verts
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi** avec un projet professionnel validé par un prescripteur (Pôle Emploi, Mission locale, Cap emploi)

PRÉ-REQUIS

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Le **certificat de spécialisation option « constructions paysagères » est accessible aux candidats titulaires :**
- Du brevet professionnel du secteur des aménagements paysagers
- D'un baccalauréat professionnel du secteur des aménagements paysagers
- D'un brevet de technicien agricole du secteur des aménagement paysagers
- Du baccalauréat technologique « science et technologiques de l'agronomie et du vivant »
- D'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur des aménagements paysagers
- Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le DRAAF conformément aux dispositions de **l'article D 811 167 3 du code rural et de la pêche maritime**
- Dossier de candidature complet
- Entretien de motivation : Sélection en fonction de la pertinence du projet, du niveau de motivation du candidat et test de positionnement

Statut	Tarifs horaires	Financement	Rémunération - indemnisation
Demandeur d'emploi ayant validé un projet avec Pôle-Emploi ou prescripteur	/	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	Pôle-Emploi ou Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
Salarié(e)	15€/h	Congé de Transition professionnelle / Pro'A / CPF / Autre	Consultez l'OPCO compétent
Particulier	8€/h	Autofinancement	Non prévue

Capacité d'accueil

12
stagiaires

Durée moyenne totale

en centre de formation :

560 heures

en entreprise :

420 heures

Dates

octobre

à

mai

Recrutement

janvier

à

octobre

Code CPF

239280

Code RNCP

35399

Code Certifinfo

110267

Statistiques de réussite

- 100% de réussite** au diplôme en 2022
- 100%** de stagiaires satisfaits de manière globale

Nous contacter

- Tél : 03 84 58 49 62
- Email : cfppa.valdoie@educagri.fr
- Site web : www.cfppavaldoie.fr
- Adresse : 95 rue de Turenne
90300 VALDOIE



3 BLOCS ORGANISÉS EN MODULES

BLOC 1 (BC01) : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères



- * Lecture et interprétation d'un plan
- * Stratégie d'intervention
- * Tracé et piquetage
- * Travaux de terrassement à l'aide d'engins

BLOC 2 (BC02) : Réaliser des constructions paysagères avec liants

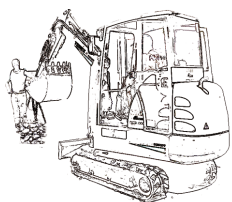


- * Réaliser des revêtements de sols avec liants
- * Réaliser des ouvrages en élévation avec liants (murets et escaliers)

BLOC 3 (BC03) : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées



- * Réaliser des ouvrages en bois
- * Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant
- * Sculpture / gravure / soudure
- * Bassins



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

ÉVALUATION DE LA FORMATION

La formation alterne entre plusieurs modalités :

Apports théoriques basés sur une approche professionnelle, visites d'entreprises, témoignages d'organismes et de professionnels, travaux pratiques, études de cas, jeux de rôles, accompagnement personnalisé au projet, individualisation et évaluations en cours de formation (travaux pratiques, QCM, exercices, échanges oraux...).

Individualisation du parcours de formation en fonction des diplômes acquis avant l'entrée en formation et /ou de l'expérience professionnelle



OBTENTION DU DIPLÔME

- Le diplôme est délivré aux stagiaires ayant validé les 3 UC (Unités Capitalisables) du référentiel de certification par un jury régional
- Les stagiaires n'atteignant pas les compétences minimales pour l'obtention des différentes UC ont la possibilité de se présenter pendant 5 ans pour les UC manquantes.
- Les stagiaires peuvent choisir de ne s'inscrire qu'à une ou deux UC.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Inscription :

1. Dossier complet à transmettre au secrétariat
2. Entretien de positionnement
3. Courrier de réponse à votre candidature sous 10 jours suivant l'entretien

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser aux personnes ci-contre

- Référent pédagogique : MARCONNOT Pascal
- Référente administrative : BOUDELH Laura
- Référente handicap : PERRIN Nadia

LES + DE LA FORMATION

+ Permis remorque BE

+ CACES A (Conduite d'engins en sécurité)

+ Certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

SIRET N° 19900246000012—Déclaration d'activité n° 4390P000790
CFPPA - CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95, rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél. : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr

WWW.VALDOIE-FORMATION.FR


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


CFPPA^sagri



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE


RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ